

MARCHE 2019065

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 11 PLATRERIE FAUX PLAFOND –

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise MANDON FILS, sise - 48 Route de la Borne 100 – 16130 GENSAC LA PALLUE - SIRET 353 690 415 00024, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :
.....

d'autre part,

Vu :

- le marché 2019065 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 11 Plâtrerie faux plafond, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 26/03/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- Des adaptations au droit des plafonds
- L'ajout d'une cloison en sous-sol

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis M2105099 en annexe.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avts 1 et 2	montant de l'avenant 3	montant après avts 1, 2 et 3
Montant total HT	77 138,31 €	-278,12 €	76 860,19 €
TVA 20,00%	15 427,66 €	-55,62 €	15 372,04 €
Montant total TTC	92 565,97 €	-333,74 €	92 232,23 €

Soit une diminution de - 11,65 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN